



COPIE

Monsieur le Député Maire de Cannes.
Hôtel de ville B.P.140
06406 CANNES Cedex

Cannes, le 21 mai 2007

LRAR n° RA 34 511 950 2 FR.

OBJET: Démolition construction Cor-Al à l'angle des rues R.Laty et E.Violet.

Monsieur le Député Maire,

L'association de défense de l'environnement Rose Saint Jean nous avait convies à participer à son Assemblée Générale le 22 mai écoulé,

La présentation du dossier Cor-al a soulevé un vif débat contradictoire.

Compte tenu de la difficulté d'échanger objectivement dans de telles conditions, nous vous serions obligés de nous préciser vos intentions concernant ce bâtiment reconnu illégal à deux reprises.

Il nous a semblé comprendre que vos services ne feront pas appel, mais nous n'avons pas entendu clairement les suites que vous comptiez donner à cette affaire.

Par avance, nous vous remercions de nous communiquer toutes les précisions qui s'imposent au regard des articles L.480-1 à L.480-13 d'une part et de votre action pour mettre en œuvre les mesures de restitution d'autre part.

Dans l'attente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Député Maire, l'expression de nos respectueuses salutations.

Commission Urbanisme.
J. Le Magueresse

Le Président
J. Biolay.